

Association « Vivre en Vallée de Saint-Béat »

Mairie, Avenue Gallieni

31440 St-Béat

Saint-Béat, le 27 mai 2016

Monsieur le Préfet

Dans la lettre-info 5 de septembre 2015 vos services font état d'une mise en service « anticipée » du tunnel de St Béat, proposition présentée à la population au cours de la réunion publique du 7 octobre 2015.

Au cours de cette réunion les services de la DREAL ont donc soumis le projet d'ouverture du tunnel courant 2017, et la mise en place d'un itinéraire alternatif à la future bretelle Lez-Arlos empruntant la RD44E qui longe la piscine municipale, le collège, l'école, puis la RD44 jusqu'au Pont-Neuf de St Béat, croisement avec la RN 125.

La quasi-unanimité des élus et habitants présents se sont prononcés contre ce projet, y compris Monsieur Rival, conseiller départemental, représentant Monsieur Méric président du CD qui déclarait : « Ce tunnel on le veut, mais il y a la loi à respecter. Oui en 2020, pas un an de plus ! *Oui à la sécurité des écoles.* » (cf l'article de la dépêche du 13/10/2015)

Dans le compte-rendu de la réunion du 9 février 2016, au sujet de la mise en service provisoire, Monsieur Lamalle chef de la DMORN, fait état de conclusions d'études attendues pour mars/avril 2016, de relevés sonores à réaliser au stop du Pont Vieux et au carrefour du Pont-neuf, de l'organisation d'une réunion technique avec élus et riverains puis d'une réunion technique de présentation.

Monsieur le Préfet, vous n'êtes pas sans savoir que notre association, créée en avril 2016 a organisé deux rassemblements de protestation, les vendredi 15 avril et vendredi 20 mai, qui ont réuni entre 200 et 300 personnes pour chacun d'entre eux et fait circuler une pétition dans les commerces saint-béatais qui a déjà récolté plus de 500 signatures.

Nous souhaitons pour cela être associé à votre démarche de concertation, en vous précisant tout de même, mais vous l'avez bien compris que nous sommes opposés, au même titre que les élus et la population impactée par le projet, à cette ouverture que vos services qualifient d'anticipée.

De mémoire saint-béataise, dès 1975 la déviation de Saint-béat fut inscrite au contrat de plan, vous pensez bien que celle ci est très attendue, mais certainement pas en remettant en cause la sécurité, la santé et le bien-être des habitants de notre vallée. Nous souhaitons effectivement qu'au plus tôt l'intégralité de la déviation soit réalisée et mise en service.

Monsieur le Préfet quel citoyen, quel élu, quel cofinanceur peut imaginer et accepter un projet, dont le coût avoisine les 130 millions d'euros, qui dénature, défigure et menace un territoire et ses habitants. D'ailleurs dès le 17 décembre 2014, Pierre Izard, alors président du Conseil Général de Haute-Garonne (qui apporte la plus forte part financière) répondait aux inquiétudes des riverains en disant que si une phase provisoire d'ouverture du tunnel était proposée, elle devait se faire en concertation avec les élus et la population et serait temporaire (dans notre cas la phase provisoire durerait au moins 3 ans).

Monsieur le Préfet, la concertation consiste à écouter et prendre en considération la volonté des populations et non pas seulement organiser des réunions techniques d'information. L'association « Vivre en Vallée de Saint-Béat » saura traduire au près de vos services la volonté et la détermination des citoyens de notre territoire.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer nous vous prions, Monsieur le Préfet de croire en nos respectueuses salutations.

Le collectif d'animation de l'association VVSB

Monsieur le Préfet de Haute-Garonne
1 Place St-Etienne
31038 Toulouse

Pièces jointes :

- article de « la dépêche » du 13/10/2015
- courrier P. Izard à l'association des riverains de la RN125.

Destinataires en copie :

Madame Delga députée de la 8ème circonscription
et présidente de la région LRMP

Monsieur Méric, président du CD 31

Monsieur le président de la communauté de communes de St Béat
et mesdames et messieurs les maires du territoire de la CCSB .

Actualité > Grand Sud > Haute-Garonne > Saint-Béat

Publié le 13/10/2015 à 03:50, Mis à jour le 13/10/2015 à 08:13

Déviatiion : c'est non pour les Saint-Béatais

Transports



La question de mise en place de feux durant la déviatiion a été évoquée largement durant les échanges.
Christine Tellier./Photo DDM

La réunion publique fort attendue à Saint-Béat avec les services de la DREAL de Midi-Pyrénées a eu lieu le 7 octobre.

Une rencontre dont le sujet portait sur la déviatiion par le Pont Neuf depuis la sortie du tunnel, en attendant que les travaux de liaison jusqu'au pont d'Arlos soient achevés. Saint-Béatais et villageois des environs, élus et acteurs du territoire sont venus massivement. «Nous voici réunis autour d'un sujet important : un ouvrage majeur pour la vallée», indiquait d'emblée Jean-Luc Brouillou, le sous-préfet de Saint-Gaudens qui après de longs échanges fustigeant dans une salle comble, a fini par dire : «On est venu vous parler, vous écouter et prendre en compte vos remarques, et non pas pour vous imposer. Nous allons essayer de contourner une difficulté. Tout ce qui a été dit, n'a pas été dit pour rien...» Alors que le dialogue commençait à s'ouvrir, après une présentation par la DREAL du projet de déviatiion du tunnel, des travaux en cours, des avancées et perspectives à l'horizon 2020..., le ton montait du côté des Saint-Béatais qui refusent la mise en place de feux «intelligents», sur la portion de route entre la

Brèche romaine, le Pont Neuf et la RN 125 sur laquelle une déviation provisoire est envisagée. «On n'en veut pas de cette déviation ! Pourquoi ne pas laisser le trafic tel quel ? Pourquoi faire encore des frais ? Autant attendre 3 ans de plus, ça éviterait des dangers vers les écoles, un encombrement du trafic, une pollution... »

Une série de questions étaient posées mais des réponses étaient données : «Dans un projet, il y a des procédures et des lois républicaines à respecter. Il y a la recherche de finances, des études complémentaires..., qui retardent les délais. Cela demande une grosse mobilisation. On parle bien d'une période transitoire», indiquait Cyril Portalez, directeur adjoint de la DREAL.

«Nous avons rajouté 23 millions d'euros pour accélérer le processus», ajoutait le vice-président de la Région Charles Marziani. «Je sens votre exaspération. Ce tunnel on le veut, mais il y a la loi à respecter. Oui en 2020, pas 1 an de plus ! Oui à la sécurité des écoles», lâchait Patrice Rival, conseiller départemental.

La réaction des maires

Alors que le maire de Marignac André Pallas réaffirmait sa satisfaction à la mise en service d'une déviation provisoire qui selon lui «va désengorger le trafic des poids lourds dans la traversée de Marignac et une partie de Saint-Béat», le maire de Saint-Béat, Alain Frisoni proposait en fin de réunion, d'installer les feux «intelligents» pendant la période des vacances scolaires.

«Cela pourrait nous donner un aperçu», indiquait ce dernier. Pour leur part, les institutrices ont pris la parole, mettant l'accent sur toutes les problématiques sécuritaires, environnementales et sanitaires pouvant d'écouler de cette déviation provisoire.

C. Tellier

SAINT-BÉAT TRANSPORTS GRANDS CHANTIERS



DIRECTION
DE LA VOIRIE
ET DES INFRASTRUCTURES

Dossier suivi par :
Jean-Pierre MAS
Tél : 05 34 33 49 69
Fax : 05 34 33 49 03
Réf. à rappeler :
DVI / PB / 2014-14158

Toulouse le 17 DEC. 2014

Association des riverains et voisins de la
RN 125
Mairie de Saint-Béat
31440 - SAINT-BEAT

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 20 novembre 2014, vous m'interrogez sur les suites qui seront données à la déviation de Saint-Béat/ Arlos.

Cette déviation sur la RN 125 s'inscrit dans l'aménagement plus global de la RN 125 entre Montréjeau et l'Espagne.

Ce projet d'un montant de plus de 105 millions d'euros est cofinancé par l'Etat, la Région et le Conseil Général, ce dernier y apportant financièrement la plus forte part.

La Conseil Général a toujours été moteur pour l'aboutissement de ce projet et est particulièrement attaché à ce que cette déviation aille à son terme.

Si une phase provisoire consistant à ouvrir dans un premier temps le tunnel de Saint-Béat est proposée, celle-ci ne pourra se faire qu'après concertation avec les élus et avec les riverains et à condition d'être temporaire. Le Conseil Général a toujours exigé et continuera d'exiger que le projet pour lequel il se bat depuis 25 ans soit réalisé en totalité.

Enfin, Je vous informe que je transmets une copie de votre courrier aux services de l'Etat, maître d'ouvrage de ce projet, pour qu'ils puissent vous répondre sur les points spécifiques que vous citez.

En vous assurant de l'implication totale du Conseil Général dans ce projet, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.